



## Usurpation d'identité pour aide au logement

Par **eliora2**, le **13/02/2009** à **18:03**

Bonjour, rn rn Je souhaite savoir ce que risque une personne qui imite la signature de son bailleur afin de toucher l'aide au logement. rn (nous avons déjà déclaré ceci à la CAF et nous avons perçu cette aide à leur place). rn Ma question est de savoir la peine que cette personne encoure pour avoir rempli une attestation de loyer à la place du bailleur et pour avoir imité sa signature.

Par **Paula**, le **14/02/2009** à **14:14**

Bonjour, rn rn Ca s'appelle un faux en écriture : prison et amende. Amitiés